

*Questions orales***L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Bien que le principe d'équité en matière d'emploi soit déjà appliqué dans la plupart des services du gouvernement fédéral, le ministre compte présenter bientôt un projet de loi sur l'embauche dans la fonction publique en fonction de critères de race, de sexe et de handicap. Le ministre affirme qu'il ne croit pas à l'utilité des quotas d'embauche, mais la mesure qu'il proposera fixera des objectifs numériques.

Le ministre peut-il nous dire la différence entre un objectif fixé en nombre d'employés et des quotas d'embauche, en ce qui a trait au respect des exigences du programme d'équité en matière d'emploi?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait, nous nous sommes clairement engagés au cours de la dernière campagne électorale à réformer les programmes d'équité en matière d'emploi. Je rappelle aux députés que 170 des nôtres ont été élus. C'est dire à quel point les Canadiens appuient ce mandat que nous nous sommes donné.

La volonté d'assurer un accès égal et des chances égales à tous, en milieu de travail, est l'un de nos premiers objectifs dans notre entreprise de créer une économie plus efficace tout en préservant les droits de tous les Canadiens, hommes et femmes, y compris les membres des minorités visibles et les personnes handicapées.

Je déposerai mon projet de loi la semaine prochaine, conjointement avec mon collègue, le président du Conseil du Trésor. Le député pourra alors prendre connaissance de tout ce que prévoit la mesure. Je ne peux pas en dire davantage pour le moment. Je crois que le député devrait attendre d'avoir vu le projet de loi.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.):** Monsieur le Président, la fonction publique s'est toujours fait un honneur d'engager ses employés en fonction de leur mérite, et de leur mérite seulement. Les gestionnaires qui ne respecteront pas les objectifs numériques ou les quotas—ou quel que soit le nom que le ministre leur donnera—encourront inévitablement des sanctions.

Le ministre peut-il nous dire comment il s'y prendra pour s'assurer que les gestionnaires, qui décident de l'embauche ou du congédiement des employés de la fonction publique, baseront leurs décisions sur des critères de mérite seulement?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait savoir que, en ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi, la fonction publique du gouvernement du Canada est assujettie à un ensemble de lignes directrices qui remontent à l'ancien gouvernement libéral. Le solliciteur général de l'époque avait alors établi un régime très efficace.

Notre projet de loi veillera à établir parité et équilibre entre les règles qui s'appliquent au secteur privé et au secteur public.

Nous allons nous assurer que la loi établit clairement la parité entre le secteur privé et le secteur public, dans la législation. Les fonctionnaires du Canada réclament une telle mesure depuis un certain temps.

\* \* \*

[Français]

**LA SOMATOTROPHINE BOVINE**

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

J'aimerais rappeler à la ministre de la Santé que son directeur du Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada, le patron du bureau, je pense que c'est important qu'elle le sache, le patron du bureau qui étudie la somatotrophine pour conseiller la ministre sur l'approbation recherchée, fait du lobby sur la colline parlementaire pour vanter les mérites de cette hormone.

Comment la ministre peut-elle se réfugier sans scrupule derrière un congé sans solde, comme elle l'a fait hier, pour cautionner un pareil conflit d'intérêts par son directeur?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la personne en question est en congé sans solde depuis déjà un an et demi. Pendant son congé sans solde, cette personne ne travaille pas pour Santé Canada et ne parle pas au nom de Santé Canada.

• (1450)

Cela dit, je suis consciente des inquiétudes que le député a relativement à cette affaire. J'ai demandé à ma sous-ministre d'étudier la question pour assurer tous les gens qu'on n'a pas contrevenu aux règles de conflit d'intérêts qui gouvernent la fonction publique.

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle garantir que son directeur en congé sans solde, lobbyiste pour certaines compagnies pharmaceutiques, n'influencera pas les recommandations du Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada concernant la somatotrophine, alors même que celui-ci a caché ses liens avec le ministère.

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, laissez-moi rappeler à l'honorable député que la somatotrophine bovine n'a pas été approuvée. Ce médicament ne sera approuvé que lorsque les scientifiques du ministère auront l'assurance qu'il n'aura pas d'effet néfaste sur les Canadiens et sur les animaux.

\* \* \*

[Traduction]

**LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

**M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.):** Monsieur le Président, hier le ministre de l'Agriculture a pris la défense des commissaires de la Commission canadienne du blé, disant qu'ils participaient «à des réunions publiques au cours desquelles ont été